LE REGLEMENT INTERIEUR de DECI'SEL adopté à l'AG du 25 janvier 2015

Le SEL de Décines intitulé **DECISEL** est une association à but non lucratif, loi 1901, créée le 4 février 2013 avec un fonctionnement collégial. Ce sont les adhérent(e)s, par le biais du Conseil d'Animation (CA), qui assurent son bon fonctionnement.

1) Principe

DECI'SEL réunit des personnes de Décines ou de villes proches qui échangent entre elles des biens, des services et des savoirs sans utiliser d'argent. Le SEL met en contact les adhérent(e)s qui proposent des offres et des demandes. Chaque utilisateur garde toute sa responsabilité et s'entoure de toutes les garanties pour que son activité soit conforme aux réglementations en vigueur, notamment en matière sociale, fiscale et juridique. Chaque adhérent(e) doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile et assumer tous les risques inhérents à la transaction. DECI'SEL ne pourra pas être tenu responsable. DECI'SEL ne fournit aucune garantie quant à la qualité, les conditions ou la valeur des échanges. Les échanges de services pour ne pas être assimilés à du travail clandestin doivent conserver un caractère d'activités ponctuelles et occasionnelles.

2) Catalogue

Chaque nouvel(le) adhérent(e) communique au SEL ses offres et demandes. Le SEL édite et diffuse ensuite un catalogue régulièrement mis à jour des offres et demandes des adhérent(e)s pour que ceux-ci puissent faire des échanges.

3) Unité d'échange

DECTSEL tient la comptabilité des échanges dans une unité appelée : le cocon

4) Confidentialité

Chaque adhérent(e) accepte que ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse, courriel) soient données aux autres adhérent(e)s afin de permettre les échanges. Chaque adhérent(e) s'engage à ne pas communiquer les coordonnées des autres adhérent(e)s en dehors du cadre du SEL. De même le catalogue est un outil interne à DECISEL. Toutes offres et demandes ne peuvent être envoyées à tous les adhérents qu'après vérification de leur conformité avec les règles de Déci'sel.

5) Evaluation des échanges

Les échanges sont évalués et payés en cocons. Un cocon équivaut à une minute d'activité et donc 60 cocons à une heure d'activité. Le cocon n'est pas convertible en euros. Il est admis qu'une heure d'activité a toujours la même valeur quelle qu'en soit la nature. Néanmoins l'estimation de chaque transaction reste à l'appréciation des partenaires de l'échange Au final, chaque transaction résulte d'une entente entre les deux adhérent(e)s concernés. Un(e) adhérent(e) n'est jamais obligé(e) d'accepter une transaction. Les dons doivent apparaître sur la feuille d'échanges comme une transaction sans cocon.

6) Gestion des comptes

Chaque membre possède un compte sur lequel sera crédité ou débité le nombre de cocons négocié pour chaque transaction. Ce compte est matérialisé par une feuille de compte individualisée et numérotée remise au moment de l'adhésion. Chaque membre y indique la date de l'échange, sa nature, le montant de la somme négociée, le nom, prénom, n° adhérent et signature du partenaire, son propre solde après l'échange et celui de son partenaire après

l'échange. La feuille comporte 12 échanges. Lorsqu'elle est pleine, le membre remet sa feuille au CA lors d'une permanence et reçoit une nouvelle feuille avec le solde atteint.

Tous les comptes démarrent à 200 cocons pour chaque nouveau membre. Il n'y a aucune pénalité quand le compte est négatif, chaque membre s'engage seulement à le ramener positif avant de quitter le SEL de Décines. Il est demandé de ne pas descendre en dessous, ni d'excéder 2000 cocons. Le CA peut autoriser à dépasser ces limites en cas de situation particulière. Chaque année, les feuilles d'échanges sont renvoyées à Deci'sel et remplacées par une nouvelle feuille créditée de 60 cocons. Seul(e) le ou la titulaire d'un compte peut autoriser le débit de son compte en faveur d'un autre membre. Le CA peut refuser de publier une proposition de transaction si elle est contraire à l'esprit du SEL ou aux lois en vigueur. Chaque membre peut consulter la feuille d'échange de tous les autres membres. Tous ceux qui contribuent activement à la vie de l'association (permanence, fonctionnement, manifestation publique) bénéficient d'un crédit annuel supplémentaire de 60 cocons

7) Frais de gestion et cotisation

Les frais de fonctionnement sont couverts de deux manières : A l'entrée dans l'association une adhésion individuelle de $5~\rm C$ est perçue. A partie de la seconde année, la cotisation passe à $2~\rm C$. La gestion des adhésions et des cotisations se fait par la tenue d'un cahier de compte consultable par tous. Les dépenses en euros sont remboursées sur présentation d'une pièce justificative insérée dans le cahier de compte.

8) Fonctionnement et animation du SEL de Décines

Les décisions courantes et urgentes sont prises par le collectif d'animation (CA) composé de 15 personnes maximum dont les réunions sont ouvertes à tous les adhérent(e)s. Les décisions importantes du CA ne peuvent être prises que si 10 de ses membres sont présents avec possibilité aux absents de donner pouvoir.

L'assemblée générale annuelle a lieu courant janvier. Elle fait le bilan moral et financier, élit le collectif d'animation, fixe le montant de l'adhésion et de la cotisation, précise le règlement intérieur.

Le CA peut avoir un rôle de médiation et d'arbitrage en cas de litige, de non respect du présent règlement intérieur ou de faute grave de l'une des parties.

9) Responsabilités au sein du CA

Le collectif d'animation assure les tâches suivantes :

Représentation légale, accueil et contact, trésorerie, secrétariat des réunions, gestion du site internet, du catalogue, des feuilles d'échanges, représentation dans d'autres associations (centres sociaux), communication, manifestations publiques, événements, Intersels.

10) Manifestations et communication.

DECI'SEL organise régulièrement des bourses locales d'échange appelées "bobines". A cette occasion, le CA s'organise pour l'accueil et l'inscription de nouveaux membres. Par ailleurs le CA assure une permanence ouverte à tous les membres le premier jeudi de chaque mois. D'autres animations, sorties, loisirs en commun peuvent être organisés en fonction de la demande.

DECISEL communique grâce à son site internet et un tract de présentation de ses activités avec un calendrier annuel.